

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 mars 2018

Présents : TULARS Bernard, MONNIER Philippe, De FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie-Ange, FERRAND Françoise, BENTEJAC Francis, DANFLOUS Jean-Louis, DAUDET Bernard, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain.

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

Convocation du 01 mars 2018.

La réunion débute à 18h00.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

La commission « Bâtiments » s'est réunie le 5 mars pour étudier les offres des entreprises consultées pour les travaux de toiture des bâtiments « Agence Postale & « Bains-Douches ». Il en est ressorti que, à prestations égales, le moins-disant est l'entreprise Dayon de Langon.

Le Conseil Municipal confirme la sélection de l'entreprise Dayon pour effectuer ces travaux.

Ensuite le maire présente les différents travaux envisagés au cours de cette année ainsi que les demandes de subvention s'y afférant.

1) Demande de subvention FDAEC:

La subvention FDAEC (Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes rurales) s'élève, pour les communes de moins de 1000 habitants, à 8000€ (pour une somme engagée de 10 000€ HT car 80% des équipements et travaux d'entretien sont éligibles).

Le maire propose que cette subvention soit utilisée pour les travaux de toiture de l'Agence Postale (9472,68€ HT) et l'achat d'un ordinateur portable (842,02€ HT).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2) Demande de subventions au Département.

Hors FDAEC le Département subventionne certains travaux à hauteur de 25%.

Le maire propose de solliciter cette subvention pour les autres travaux envisagés au cours de l'année :

- Toiture des « Bains-Douches » : 7964,86€ HT - Subvention : 1991,21€
- Porches de l'église et escalier d'accès au clocher : 6527,14 HT – Subvention : 1631,78€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces demandes.

3) Demande de subvention à la DRAC.

Le ministère de la Culture, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), subventionne à hauteur de 15% les travaux sur les monuments historiques, aussi le maire demande l'autorisation de solliciter cet organisme pour les travaux de réfection des porches et de l'escalier d'accès au clocher, ces travaux se montant à 6527,14€ HT la subvention sera de 979,07€.

Le Conseil Municipal autorise le maire à demander cette subvention à la DRAC.

4) Travaux de rénovation des anciennes classes et cantine.

Le PNR des Landes de Gascogne a lancé, dans le cadre de l'opération « Territoires à Énergie Positive & Croissance Verte (TEPCV) » une campagne de sensibilisation et de financement pour la rénovation et isolation des bâtiments communaux ; devant l'intérêt financier d'une telle opération la commune s'est portée candidate pour la rénovation des salles de classe et de la cantine de l'ancienne école afin de les recycler, respectivement, en pièce d'archives (plus que nécessaire) et salle de réunion pour les salles de classe et, pour la cantine, en local pour les employés communaux (obligation du code du travail).

Le ministère de l'environnement par le biais des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) subventionne en quasi-totalité ces travaux qui doivent être réalisés et payés avant la fin de l'année. La facture s'élève à 54 500€ moins une subvention de 52 300€ soit 2 200€ pour la commune ; somme à laquelle faut ajouter les travaux induits non subventionnés : plâtrerie, plomberie, électricité, maçonnerie soit 17 500€ environ.

Cette occasion de remettre en état ce bâtiment à moindre coût est approuvée par le Conseil Municipal.

5) Vente de bois provenant d'éclaircies.

Certaines parcelles du Communal devant subir des éclaircies Y. Riollot a contacté des acheteurs potentiels, sur les 2 devis présentés c'est la Forestière Bazadaise qui propose les meilleurs prix : 13€ le stère (papier), 22€ le stère (canter).

Le Conseil Municipal approuve la vente à la Forestière Bazadaise.

6) Adhésion IDDAC.

Comme chaque année le maire propose d'adhérer à l'IDDAC, organisme du département proposant le prêt de matériel de sonorisation pour les fêtes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette adhésion au prix de 160€.

III – Informations Diverses.

1) Entretien du terrain de tennis :

J.L. Danflous a examiné, avec l'agent technique, le terrain de tennis. Il en ressort qu'il aurait besoin d'un nettoyage et démoussage au cours du printemps. Le terrain n'est certes pas parfait mais sa réfection serait très onéreuse; l'année passée une seule famille l'a utilisé.

2) Terrain de boules.

Le maire a fait l'acquisition de 2 bancs pour le terrain de boules. Ils seront installés par l'agent technique avec, éventuellement, l'aide de volontaires.

3) Compte-rendus des commissions.

Commission Animation :

P. de Freitas a engagé l'orchestre pour la fête locale.

Commission Forêt :

Y. Riollot se rapprochera de la Sté Preistavigne pour continuer le dépressage des parcelles du Communal.

4) Remerciements ACCA

Le maire lit la lettre de remerciements de l'ACCA suite à la mise à disposition d'une partie du garage communal pour garer leur tracteur.

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera le 11 avril (budget) à 18h00.

Fin de la réunion à 19h50.